



Saint-Denis, le 03 septembre 2026

**Madame la Présidente
Conseil Régional de la Réunion**

**Hotel de Région Pierre Lagourgue
Avenue René Cassin
97490 Sainte-Clotilde**

N/Réf. : UCR974-11-2026

Objet : CST du 8 septembre 2026 – Questions diverses

Madame la Présidente,

Dans le cadre du Comité Social Territorial (CST) du mardi 8 septembre 2026, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après nos questions diverses :

1. Ordre du jour des réunions HMI Dans un courrier adressé au Secrétariat général des lycées, il est mentionné que les organisations syndicales seraient tenues de communiquer l'ordre du jour de leurs réunions HMI. Nous souhaiterions obtenir des précisions sur le fondement de cette obligation.

2. Clôture des mandats En cette période de forte activité du mois de décembre, durant laquelle chaque direction doit procéder à la clôture de ses mandats, l'UNSA propose que la date limite soit fixée suffisamment en amont du 10 décembre, ou reportée à la semaine suivante, afin de faciliter le déplacement des agents lors du scrutin.

3. Situation de certains agents ARTICE et AMI À la suite de visites effectuées dans plusieurs lycées, il a été constaté que le nettoyage des salles affectées à ces agents n'est pas assuré. Nous sollicitons donc une intervention de l'Autorité territoriale afin que les consignes nécessaires soient transmises à l'ensemble des lycées.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos salutations distinguées.

Copie : Madame la Présidente des Instances Paritaires

**Le Secrétaire Général
Unsa Conseil Régional 974**

Yves TAMBON

